

## **Comment s'installer carreleur à son compte ? Comment devenir carreleur mosaïste ? Comment créer une entreprise de carrelage sans diplôme ? Quel statut juridique ?**

Le carreleur est un artisan chargé de la pose de carrelage et d'éléments de surface décoratifs. Il intervient généralement lors de la finition après le passage du [plâtrier](#) et du [maçon](#). Il habille les murs, les façades, les sols ou encore les piscines en mettant en place les carreaux de céramique, marbre, grès, plastique, pierre, granit, verre, porcelaine, mosaïque, etc.

Le travail du **carreleur** ou du **carreleur-mosaïste** se décompose en deux parties : le découpage et la pose des carreaux. Ainsi, il est appelé à réaliser des petits travaux de maçonnerie pour préparer le support du revêtement (ragréage).

Le carreleur peut travailler dans le neuf ou la rénovation. Il se déplace assez souvent chez le particulier ou sur le chantier. Pour cela, il doit maîtriser la technique de son métier, connaître les principes d'isolation et d'étanchéité, être bon communicant et avoir le sens de l'esthétique.

Le métier du carreleur appartient à la famille des métiers artisanaux. Pour s'installer à son compte, il faut passer par la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat**.

***Voici tout ce qu'il vous faut pour devenir carreleur ou s'installer comme carreleur mosaïste, auto-entrepreneur ou non.***

## **Devenir carreleur mosaïste : le métier.**

Le carreleur doit préparer la surface à revêtir, découper les matériaux à disposition et les poser. En cas de rénovation, il doit commencer par retirer le revêtement existant.

**Les différentes tâches d'un carreleur à son compte sont les suivantes :**

- Approvisionnement en matières premières (partenariat et négociation à prévoir avec des fournisseurs),
- Conseil du client à propos du choix de la matière à poser et des motifs de décoration,
- Découpage des matériaux (nécessité de disposer d'une tronçonneuse à disque ou d'une carrellette),
- Préparation de la surface : réalisation de la chape,
- Construction de socles ou de tablettes (en cas de besoin),
- Pose des carreaux,
- Jointage,
- Nettoyage de la surface.

Le carreleur doit savoir respecter le **cahier des charges du chantier** ainsi que les normes de sécurité. Il doit gérer les risques, notamment les risques physiques (poids, position de travail...).

## **S'installer carreleur : les qualités requises.**

**Autre que les compétences et savoir-faire techniques, un bon carreleur doit :**

- Avoir un sens développé de l'espace et de la décoration,
- Savoir lire les plans, calculer les surfaces à revêtir et créer des formes géométriques,
- Connaître les normes d'isolation thermique ou phonique,
- Avoir une bonne condition physique,
- Être rigoureux et précis,

- Etre créatif et avoir du goût.

## Créer une entreprise de carrelage : formations et diplômes obligatoires.

Relevant de l'artisanat et du bâtiment, le métier de carreleur nécessite une **qualification professionnelle obligatoire**. Pour s'installer carreleur indépendant, il faut justifier de l'un de ces diplômes :

- CAP carreleur-mosaïste : le minimum requis, soit une formation de deux ans après le collège,
- BP carrelage-mosaïque,
- Bac professionnel aménagement et finition du bâtiment,
- BTS aménagement-finition,
- DMA décor architectural option décor du mur,
- Titre de carreleur AFPA.

A défaut de diplôme ou de formation, une **expérience professionnelle de 3 ans au minimum** sera nécessaire pour **créer une entreprise de carrelage sans diplôme**.

Voir aussi notre article : [Créer une entreprise de bâtiment sans diplôme](#).

## Créer une entreprise de carrelage : la réglementation.

- Obligation d'effectuer un [stage de préparation à l'installation](#) auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Obligation d'obtenir les autorisations de conduite des engins automoteurs et des appareils de levage,
- Obligation de présenter un devis résumant tous les détails de la prestation proposée,
- Obligation de la souscription à une [assurance décennale](#),
- Respect des normes de sécurité et de gestion des déchets. Si vous embauchez des employés, il faudra notamment rédiger un [document unique d'évaluation des risques professionnels](#).

## Le marché du carrelage en France.

Depuis 2015, le marché français de la construction enregistre une reprise, qui bénéficie aussi aux entreprises de carrelage. Le secteur de la rénovation est moins sensible aux variations économiques.

La durée de vie moyenne d'un carrelage en France est de l'ordre de 20 ans environ.

Le marché des carreaux céramiques a tendance à stagner voire reculer légèrement sur le long terme. Cette tendance est cependant limitée par l'innovation permanente en matière de motifs, couleurs et finitions de carreaux (imitation bois ou béton par exemple).

## Le haut de gamme, nouvelle niche des professionnels de carrelage.

Dans un contexte économique relativement instable, le haut de gamme résiste et réalise même une croissance à deux chiffres. Depuis 2014, le marché du carrelage à forte valeur ajoutée ne fait qu'augmenter. Il s'agit des carreaux de grès cérame, carreaux slim, carreaux à bords rectifiés, etc.

## Devenir artisan carreleur à son compte : le statut juridique.

Un carreleur indépendant peut envisager les différents statuts juridiques suivants pour s'installer :

- La **micro-entreprise (ex régime auto-entrepreneur)** : c'est un statut très simplifié qui peut être adapté pour le démarrage d'une petite activité :
  - pas de comptabilité réelle,
  - obligation d'établir un suivi des recettes sur un cahier ou un fichier informatique,
  - obligation d'avoir un compte bancaire séparé,
  - statut juridique soumis à des plafonds de chiffre d'affaires,
  - dans ce statut, le stage de préparation à l'installation reste obligatoire, de même que le diplôme ou l'expérience minimale,
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut adapté mais assez complexe en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales ; en effet, ces dernières étant calculées sur les bénéfices réels, elles font l'objet de prélèvements forfaitaires provisionnels, avant régularisation l'année suivante,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. Toutefois, l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel mieux qu'en EI,
- L'**EUURL** (société de type SARL à associé unique) : c'est un statut bien adapté. Le gérant détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des charges sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique est adapté, très à la mode, mais un peu plus coûteux que l'EUURL notamment en terme de cotisations sociales,
- **Cliquez sur chacun des liens ci-dessus pour en savoir plus sur ces formes juridiques.**

## Comment créer une entreprise de carrelage ? Les étapes.

Comment devenir artisan carreleur à son compte ? Voici les principales étapes:

- Formez-vous (si besoin),
- Validez votre projet par une **étude de marché (cliquez pour connaître la méthode)**,
- Rédigez un plan d'affaires (business plan),
- Recherchez les financements (si besoin),
- Effectuez le **stage de préparation à l'installation** auprès de la CMA,
- Choisissez votre **statut juridique** et enregistrez-vous à la Chambre des métiers,
- Achetez le matériel et le véhicule nécessaire à votre activité,
- Lancez la communication et l'activité,
- **Trouvez vos clients (cliquez pour en savoir plus).**

## Des outils Excel pour gérer votre petite entreprise de bâtiment (gratuit).

WikiCréa met à votre disposition des outils Excel gratuits pour piloter votre petite entreprise de carrelage :

- un modèle de **plan financier prévisionnel**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, obligatoire pour les auto-entrepreneurs : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).